

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Les transports de l'établissement primaire et secondaire Cheseaux-La Chamberonne

La commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) est composée de :

Evi Kassimidis, présidente et rapportrice
Florence Bagnoud, membre
Mary-Laure Décorvet, membre
Sylvain Equey, membre
Veronica Sanchis Saugy, membre

Date : 1^{er} juin 2026

1. Présentation de l'établissement et Cadre Légal

L'établissement de La Chamberonne

L'établissement scolaire accueille aujourd'hui près de 940 élèves (les projections budgétaires pour 2026 font état de 676 élèves au primaire et 262 au secondaire, soit 938 élèves au total). L'organisation multi-sites s'articule ainsi : l'établissement compte 38 classes à Cheseaux réparties sur 4 collèges, 2 classes à Bournens, 4 à Bousens et 4 à Sullens, intégrant également quelques élèves de Romanel et Vernand pour des raisons de proximité géographique.

Cadre légal

Il est rappelé en préambule que, selon l'Art. 28 b) de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), les transports scolaires ne sont organisés qu'à défaut de transports publics adaptés.

2. Préambule et Méthodologie

Le 11 mars 2025, la CARI a rencontré la Commission de gestion pour définir ses axes de travail. Le thème de l'organisation des transports scolaires de l'établissement primaire et secondaire Cheseaux- La Chamberonne a été retenu. L'objectif est d'offrir au Conseil communal une vision claire sur les enjeux actuels : cadre légal, budget, logistique et responsabilités.

Méthodologie :

La CARI a établi un catalogue de questions et mené des entretiens entre septembre 2025 et mars 2026 avec les acteurs clés suivants :

- **Mme Sandra Noll** – Municipale, commune de Sullens
- **Mme Amélie Cathrin** – Collaboratrice administrative, commune de Cheseaux
- **Mme Radica Schmidt** – Directrice de l'établissement de la Chamberonne
- **Mme Jacqueline Dieperink** – Municipale, commune de Cheseaux
- **Mme Frédérique Roth** – Présidente du Codir de l'ASICE (Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs. Il s'agit d'une entité intercommunale qui gère non seulement les transports scolaires, mais mutualise également la gestion des locaux, des cantines et de l'accueil parascolaire / UAPE).
- **M. Matthieu Burkhart** – Responsable administratif de l'ASICE

Un questionnaire détaillé a également été soumis à notre prestataire, CarPostal, dont les réponses nourrissent ce rapport.

3. Cadre Institutionnel

Il est essentiel de comprendre comment notre réseau est structuré par rapport aux autres modèles vaudois (Loi sur les communes) :

- **L'Entente intercommunale (Notre modèle - La Chamberonne)** : C'est une structure souple liant Cheseaux, Sullens, Bournens et Boussens, représentée par la municipale des écoles et le syndic de chaque commune. Elle est gérée par un Bureau de référence qui se réunit deux fois par an (budget et comptes). Les comptes sont annexés à ceux de la commune boursière (Cheseaux) et contrôlés par un membre de la commission de gestion. À noter que cette Entente ne gère pas que les transports, mais mutualise l'ensemble des coûts scolaires communaux (camps, mobilier, etc.).
- **L'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs (ASICE)**: Créée en 2008, c'est une entité juridique distincte et plus lourde. Elle regroupe Bretigny, Morrens, Froideville et Cugy (soit environ 1000 élèves). Elle possède son propre Conseil intercommunal avec des membres assermentés, permettant le dépôt d'interventions politiques (motions, postulats), et s'appuie sur une petite administration dédiée (1,9 ETP).

4. Organisation opérationnelle et logistique

4.1. Le prestataire et la flotte

- **Historique et Contrat** : CarPostal effectue ces transports depuis 1999. Le contrat actuel, datant de 2007, est renouvelé tacitement d'année en année. Sullens gère l'opérationnel, Cheseaux la coordination administrative.
- **Véhicules et prévention** : Deux bus scolaires (33 et 47 places) assurent les trajets pour des enfants âgés de 4 à 12 ans. En début d'année scolaire, un "bus pédagogique" est stationné devant l'école durant deux semaines pour familiariser les nouveaux élèves de 1ère et 2ème année (comportement, ceintures). Depuis deux ans, des séances de prévention spécifiques sont organisées en 5ème primaire, ainsi qu'en 7ème et 9ème année pour le comportement dans les transports publics. Une séance d'information pour les parents avait été tentée mais abandonnée faute d'intérêt.
- **Trajets à vide (Point d'attention)** : Selon CarPostal, les trajets "haut-le-pied" (à vide, entre le dépôt et les arrêts) représentent **29 % des kilomètres totaux facturés**.



Le bus PERROQUET, No 2, 33 places

4.2. Planification : Horaires et Enclassement

Face à la hausse des effectifs, CarPostal établit les horaires depuis 3-4 ans. L'enclassement est un processus complexe, dicté par de strictes directives cantonales : l'État de Vaud exige un minimum de 18 élèves pour ouvrir une classe, avec des maximums fixés de 20 à 22 pour le primaire, et de 22 à 24 pour le secondaire

prégymnasial. Cette rigidité impacte directement la répartition géographique des élèves et, par conséquent, la planification des tournées de bus.

À noter qu'il y a 3 ans, un sondage sur l'introduction d'un horaire continu a été mené par le Conseil d'établissement : les parents s'y étaient opposés, le modèle actuel a donc été maintenu.



Bus BALEINE, no 1, 47 places



4.3. Temps de trajet et Qualité de service

Les contraintes d'enclassement et la géographie du réseau engendrent des disparités dans l'expérience des élèves :

- **Durée des trajets** : Certains élèves (notamment à Sullens) subissent des trajets longs, cumulant parfois environ 1h30 de transport par jour.

- **Temps d'attente** : Les élèves de la 7ème à la 11ème année ont parfois 20 minutes d'attente avant le début des cours. Ce temps est toutefois compensé par la possibilité de se rendre à la bibliothèque.
- **Capacité et satisfaction** : Malgré ces contraintes, les parents se montrent globalement satisfaits. Aucune plainte de surcharge n'a été signalée. Pour les élèves plus âgés, un 2ème bus de ligne passe d'ailleurs une minute après le premier, bien qu'il reste peu utilisé.

4.4. Cas particulier : Les sorties scolaires

Auparavant, les bus scolaires étaient utilisés pour les courses d'école. Aujourd'hui, un budget annuel de 40 CHF par élève est alloué pour les sorties. L'établissement privilégie désormais les transports publics (ex: carte journalière CFF à 15 CHF/élève). Le petit bus scolaire reste toutefois utilisé pour les déplacements locaux (bibliothèque, joutes sportives) sur demande des enseignants validée par la direction.

5. Sécurité, Encadrement et Responsabilités

- **Discipline et Chauffeurs** : Les chauffeurs affectés à ces lignes sont des professionnels actifs et rémunérés au mois. Ils connaissent bien les élèves, veillent à la discipline et vérifient le port de la ceinture avant le départ. Les enfants reçoivent un "permis de bus". Au bout de 3 coches pour mauvais comportement, une exclusion temporaire est possible.
- **Médiation** : En cas d'incivilités récurrentes, CarPostal mandate un médiateur pour observer les trajets de l'intérieur. Celui-ci prend ensuite contact avec les parents et peut aller jusqu'au retrait temporaire de l'abonnement.
- **Contrôle des présences** : Les chauffeurs ne font pas l'appel, la complexité des situations (maladies, accueil parascolaire) rendant la tâche ingérable. En cas d'absence, seul l'établissement scolaire est informé par les parents.
- **Gestion des imprévus et Parascolaire** :
 - *Retards et incidents* : En cas de retard important ou d'incident sur la ligne, CarPostal informe directement l'établissement scolaire. De leur côté, les parents s'organisent souvent spontanément entre eux ou utilisent la Hotline de CarPostal.
 - *Unité d'Accueil pour Écoliers (UAPE) / Accueil Parascolaire pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS)* : Pour les enfants fréquentant les structures d'accueil parascolaire, un accueillant vient les chercher directement à la descente du bus pour assurer la transition en toute sécurité.

- **Répartition des responsabilités :**
 - *CarPostal* : Sécurité du trajet du point A au point B.
 - *Parents* : Trajet maison-arrêt et comportement de l'enfant.
 - *Communes* : De la sortie des classes jusqu'à la montée dans le bus. (Si l'attente dépasse 15 minutes, la commune doit mandater un adulte pour surveiller).
-

6. Aspects financiers et clarification des coûts

Les coûts sont répartis entre les communes selon la formule suivante :

50 % selon la population, 50 % selon le nombre d'élèves enclassés (et pas selon le nombre d'élèves transportés).

Cette clé de répartition s'applique à l'ensemble des coûts scolaires communaux mis en commun, garantissant une forte solidarité intercommunale. Le budget global de l'école est défini en octobre, mais **les transports scolaires n'en font pas partie** (ils sont gérés et financés directement par les communes).

Évolution des coûts et comparaison :

Un tableau annexé au présent rapport recense les coûts sur les 10 dernières années. Concernant la progression récente de ces coûts, le montant passe de 364'000 CHF (comptes 2024) à 388'000 CHF (budget 2026), soit une augmentation contenue.

En rapportant au budget 2026 le nombre d'élèves transportés pour l'année scolaire 2025-26, soit 191 élèves, le coût des transports s'élève à 2'031 CHF par élève.

Note de comparaison :

L'ASICE gère un volume d'élèves similaire. Dans son rapport de gestion 2024 que vous trouverez en pièce jointe, le rapport 2025 n'étant pas encore transmissible, il est mentionné en page 24 un total de 1018 élèves (940 pour Cheseaux-La Chamberonne).

Les comptes relatifs aux transports scolaires indiquent le montant de 434'676 CHF (p.11). Rapporté au nombre d'élèves transportés pour l'année 2024, soit 303 élèves, le coût par élève s'élève à 1'435 CHF.

Pour l'ASICE, il convient de relever qu'un changement de prestataire est intervenu au 1er août 2024. Le budget 2026 mentionne une diminution conséquente des coûts, ceux-ci passant à 380'000 CHF. À défaut de disposer du nombre exact d'élèves transportés et en retenant, à titre indicatif, le même effectif qu'en 2024 (303 élèves), le coût par élève s'élèverait à environ 1'254 CHF.

Clarification des divergences de chiffres :

Des écarts sont apparus entre les chiffres fournis par CarPostal et la comptabilité communale. La Municipalité a clarifié ces points :

1. **Périmètre** : La comptabilité communale inclut les bus dédiés **ET** les abonnements Mobilis (lignes régulières) ainsi que les courses spéciales (facturées à part dans un forfait). CarPostal ne communiquait que le coût de ses bus dédiés.
 2. **Période** : CarPostal raisonne en *années scolaires*, la commune en *années civiles*.
 3. **Erreur de TVA** : CarPostal avait annoncé des montants TTC, alors qu'ils étaient Hors Taxes. Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant annoncé de 253'000 CHF HT correspond en réalité à environ **273'493 CHF TTC** (avec TVA à 8,1 %).
-

7. L'exemple de l'ASICE

La loi vaudoise sur les marchés publics impose un appel d'offres ouvert pour les mandats dépassant 250'000 CHF. L'ASICE (Cugy), confrontée à cette obligation à l'échéance de son contrat en 2024, s'est fait accompagner par un bureau spécialisé pour rédiger un cahier des charges technique et lancer un appel d'offres international.

Une entreprise spécialisée dans le transport de personnes et les transports scolaires en Suisse romande a remporté ce mandat de 5 ans. Sur le plan opérationnel, leur modèle prévoit que les élèves de la 1P à la 6P soient pris en charge par des bus scolaires dédiés, tandis que les élèves de la 7P à la 11P utilisent les transports publics. Cette démarche a permis un gain financier significatif, de réduire le nombre de bus (de 4 à 3 grâce au Pedibus sur 800m), et d'imposer des clauses de performance très strictes : mise à disposition d'un bus de remplacement sans délai en cas de panne, pénalités financières en cas de retard, et gestion par le prestataire d'une Hotline dédiée aux parents et aux objets trouvés.

8. Durabilité, Anticipation et Transition Écologique

- **Démographie** : Aucun changement démographique majeur n'est prévu. Les nouveaux quartiers ont occasionné une croissance absorbable (3 ou 4 classes sont encore disponibles). L'État de Vaud anticipe même une baisse des écoliers, écartant toute inquiétude quant à une saturation des transports.
- **Écologie** : CarPostal vise une flotte "100 % propre" pour 2035. Toutefois, le passage à l'électrique des bus scolaires est freiné à court terme par le coût d'achat, la nécessité d'installer des bornes de recharge dans les communes et des délais de livraison de 2 ans. L'établissement scolaire y est sensible, mais la décision finale relève du prestataire et des communes.

9. Synthèse et Conclusions pour le Conseil communal

Le système actuel, bien que coûteux, fonctionne de manière satisfaisante. La flexibilité de l'Entente intercommunale et les bonnes relations avec CarPostal sont des atouts. La CARI attire toutefois l'attention du Conseil sur les points suivants :

1. **Optimisation financière** : 29 % des kilomètres facturés sont effectués "à vide". Une réflexion doit être menée avec CarPostal pour réduire ce ratio.
2. **Sécurité juridique** : Le maintien d'un contrat de gré à gré (datant de 2007) dépassant le seuil des marchés publics. Un point de vigilance qui pourrait mériter une réflexion plus approfondie.

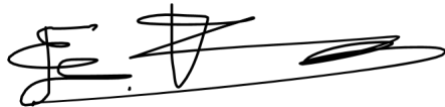
La CARI à l'unanimité vous remercie de la confiance que vous lui avez faite pour mener à bien ce travail.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 1er juin 2026

La Commission :

Evi Kassimidis, présidente

Florence Bagnoud, membre



Veronica Sanchis Saugy, rapportrice

Mary-Laure Décorvet, membre



Sylvain Equey, membre

Annexes :

- Etablissement scolaire de Cheseaux-La Chamberonne : coûts des transports sur 10 ans
- Rapport de gestion 2024 de l'ASICE